



## ENQUÊTE

## ÉDUCATION

# Pap Ndiaye à l'épreuve du privé

*Le ministre de l'Éducation nationale veut ouvrir les chantiers très sensibles de la ségrégation scolaire et de l'enseignement privé. Mais à sa manière, en comptant moins sur la contrainte que sur l'incitation. Quitte à faire le jeu de la concurrence entre établissements ?*

Par GURVAN LE GUELLEC

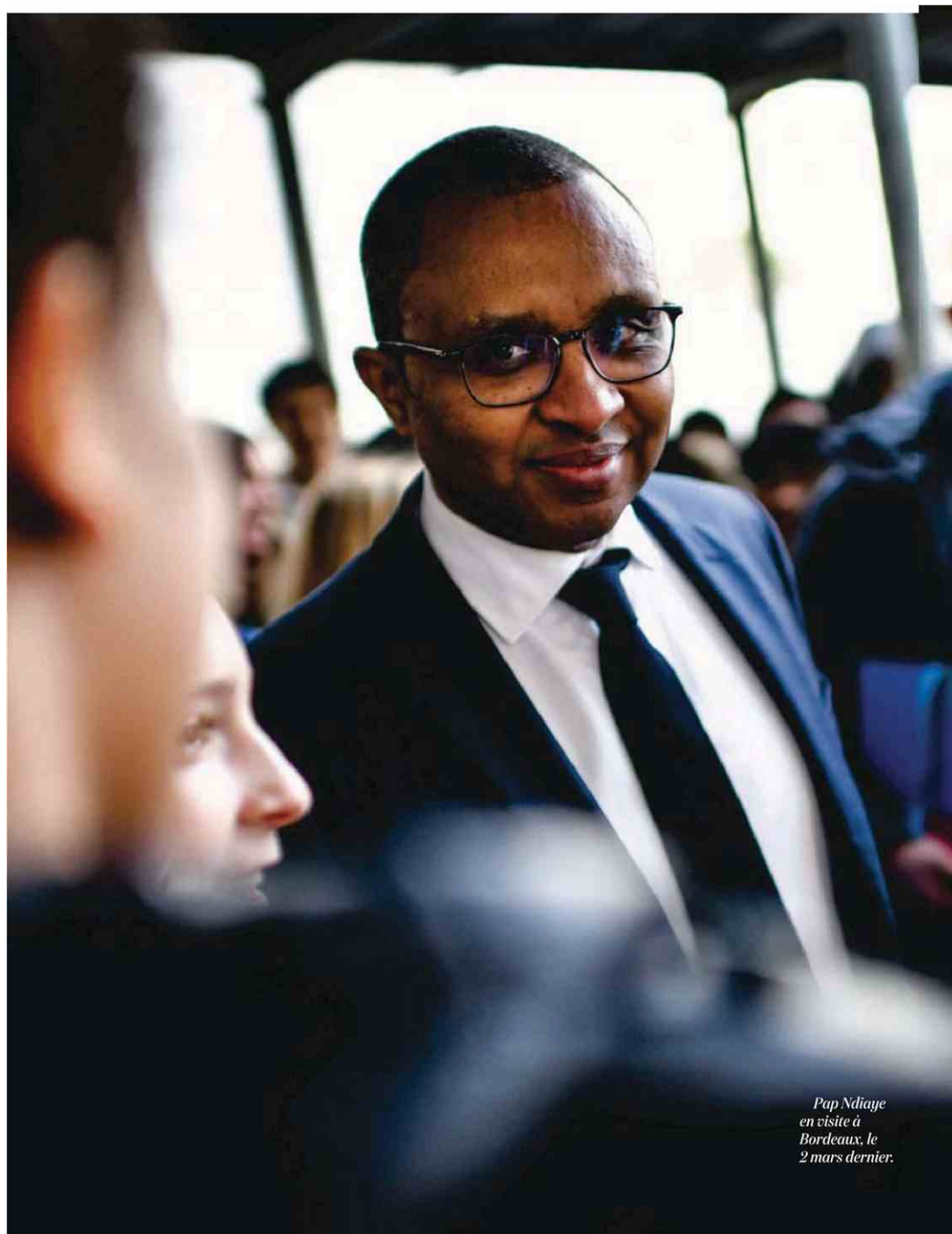
**O**n va donc savoir. Savoir si le vrai Pap Ndiaye, la conscience de gauche, celui qui s'est engagé en politique par « *sensibilité personnelle aux questions de discrimination et d'inégalité* », va enfin fendre l'armure. C'est en tout cas ce qu'on nous dit. Dans quelques jours, si un énième rebondissement n'intervient pas dans notre crise des retraites devenue crise de régime, le ministre présentera un paquet de mesures pour s'attaquer aux phénomènes ségrégatifs qui frappent le système scolaire français, et que « L'Obs » a largement documentés depuis plusieurs années. Plus disruptif encore, Pap Ndiaye, dans sa volonté de redonner du sens à notre république scolaire, ne fera pas l'impasse sur la question du privé, son recrutement élitiste et ses effets ségrégatifs. Un protocole va même être signé avec l'enseignement catho-

lique par lequel ce dernier (qui représente 96% des écoles sous contrat) s'engagera sur une « *trajectoire* » de long terme l'amenant à accroître nettement dans ses effectifs la proportion d'enfants défavorisés.

Cette séquence politique va jouer un rôle de test. Sur la volonté réelle de Pap Ndiaye de s'attaquer à notre apartheid scolaire. Sur le soutien dont il dispose au sein du gouvernement. Et sur l'efficacité de la méthode « *différente* » dont il se prévaut : l'analyse bienveillante des arguments avancés par ses contradicteurs, l'accompagnement des agents publics plutôt que leur mise sous tension, la réelle technicité – celle qui consiste à décortiquer les freins systémiques et humains d'une politique publique au lieu de recopier éternellement les mêmes annales de l'ENA...

Dans l'attente du grand moment qui le révélera enfin, le ministre de l'Éducation nationale a surtout brillé ➡





*Pap Ndiaye  
en visite à  
Bordeaux, le  
2 mars dernier.*

UGO AMEZ/SIPA





Elèves du collège privé Saint-Germain-de-Charonne - La Salle (Paris 20').

**“ON DIT PAP SUR UN SIÈGE ÉJECTABLE. EN AFFIRMANT UNE IDENTITÉ POLITIQUE FORTE, IL S’ACHÈTERAIT UNE ASSURANCE-VIE.”**

UN DÉPUTÉ MACRONISTE

► par sa discrétion, avec un style politique aux antipodes de celui d’Emmanuel Macron. L’omniprésident, qui s’est toujours piqué d’un intérêt pour les dossiers éducatifs – tout en les survolant – lui a coupé le sifflet à la rentrée, écrivant lui-même aux profs, s’invitant à la réunion traditionnelle des recteurs pour décliner son programme sur cinq ans. Relégué à l’arrière-plan, le locataire de la rue de Grenelle a souvent donné le sentiment de jouer les gentils factotums, devant faire la promotion d’un programme qu’il a fait sien mais n’a pas choisi : pacte salarial avec les enseignants dérivant peu à peu vers un « travailler plus pour gagner plus » aux accents très sarkoziens ; « école de demain » aux contours très flous, partant d’un constat réel – la chaîne de commandement de l’Éducation nationale est à bout de souffle, le travail collectif insuffisant – mais n’apportant aucune solution autre qu’une injonction à l’innovation et à la créativité à l’adresse des enseignants.

C’est peu dire, donc, que Pap Ndiaye joue gros avec ce plan mixité que son cabinet annonce comme un « événement exceptionnel ». Lancées à la toute fin du quinquennat Hollande, les premières expérimentations en la matière n’ont bénéficié d’aucun portage ministériel depuis cinq ans. Les reports successifs de ces annonces soulignent la complexité du sujet. Décembre, puis janvier, mi-mars, enfin, début avril... Cette fois-ci, il doit sauter le pas sous peine de se décrédibiliser. Ses soutiens

chez Renaissance l’incitent d’ailleurs à « assumer la polémique ». « On dit Pap sur un siège éjectable. Paradoxalement en avançant sur un sujet clivant et en affirmant une identité politique forte, il s’achèterait une assurance-vie, le président déteste céder à la pression », estime un jeune loup très influent à l’Assemblée nationale.

En matière de polémique, toutefois, Pap fait du Ndiaye. Au lièvre provocateur de La Fontaine, auteur chéri de son prédécesseur, Jean-Michel Blanquer, il préfère la tortue besogneuse. Et pour présenter les premières pistes de son plan mixité, il n’a pas choisi l’Assemblée nationale et ses foires d’empoigne médiatisées. Non, il s’est reporté sur ce bon vieux Sénat, temple de la France conservatrice qui l’a invité opportunément, le 1<sup>er</sup> mars, à s’exprimer sur le sujet. L’ambiance a-t-elle été tendue ? Pas du tout. On a raconté dans un précédent dossier le miracle des IPS, ces indicateurs de position sociale des établissements qui, depuis leur publication début octobre, sont venus objectiver l’ampleur des inégalités françaises. Ce « coup de tonnerre », comme le qualifie Pap Ndiaye, continue à produire ses effets. Parmi la dizaine de sénateurs amenés à le questionner, pas un, même à droite, n’a jugé bon de minimiser le phénomène ségrégatif, le poids qu’y joue le privé et la menace qu’il fait peser sur (l’école de) la République. C’est déjà ça de gagné.

Faut-il pour autant s’emballer ? Ce consensus apparent est aussi le fruit de l’extrême prudence dont fait montre la rue de Grenelle. Le ministre l’a répété en boucle : il ne rouvrira pas la guerre scolaire ni ne mettra les familles en porte-à-faux. Il entend proposer des « solutions pragmatiques, compréhensibles et acceptables par tous ». Cela vaut d’abord pour le public, où les services du ministère ont identifié plus de 200 collèges très polarisés socia-

CORINNE SIMON/HANS LUCAS



lement bien que situés dans des mouchoirs de poche. La logique républicaine voudrait qu'on redessine leurs secteurs, voire qu'on les associe, comme cela a été fait avec succès dans le 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris, à la suite des premières expérimentations « mixité » lancées en 2016. Mais notre ministre fait valoir en privé que « les familles sont contre ». A Montmartre, dans une circonscription votant LFI, beaucoup de parents favorisés ont hurlé avec les loups, dénonçant la mise en danger de leurs enfants quand il s'est agi de les mélanger aux poulbots du bas de la Butte. Alors qu'en serait-il dans une France plus bourgeoise que bobo ?

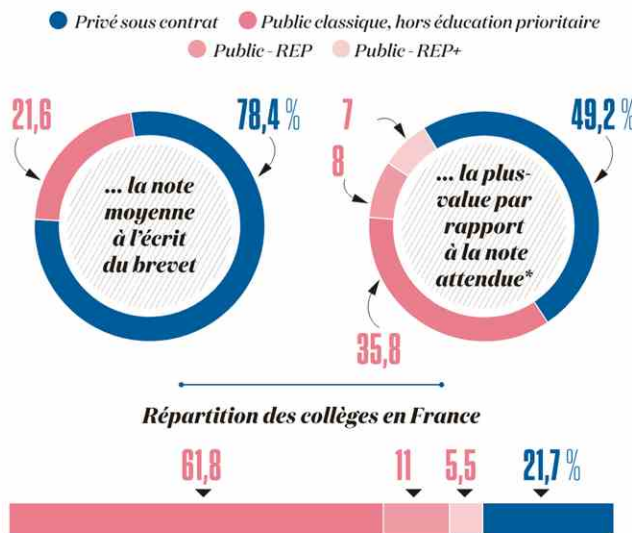
Il faudra s'y faire : le gouvernement ne s'attaquera pas frontalement aux secteurs scolaires aberrants qui, dans de nombreuses villes, organisent la ségrégation des « classes dangereuses ». Il va juste jouer de son influence auprès des collectivités locales, maîtresses de la sectorisation. Un observatoire devrait être chargé d'identifier et de diffuser les bonnes pratiques, tandis qu'un cadre contractuel sera proposé pour que des politiques ambitieuses puissent être menées sur le long terme comme à Toulouse, exemple constamment mis en avant par le ministre, où deux collèges en grande difficulté de la cité du Mirail ont été fermés par le département et les enfants répartis dans des établissements aisés de centre-ville, avec un fort accompagnement pédagogique du côté de l'Education nationale... et un excellent bilan. Et si les élus se montrent timorés ? Eh bien, on se contentera de faire ce qui se faisait déjà : prioriser les ouvertures de classes dites d'excellence (sections internationales, classes artistiques) dans les collèges les plus défavorisés.

Reste évidemment la question du privé, limpide dans son énoncé mais diablement complexe à résoudre. Selon les statistiques du ministère, les établissements sous contrat sont financés à 73 % par des deniers publics. Un chiffre plancher qui prend en compte les sommes légalement dues (pour l'Etat les heures d'enseignement et une partie des frais de fonctionnement, pour les collectivités le reste de ces frais) mais pas les subventions que versent certaines de leur propre chef ni les apports défiscalisés des fondations. Ce financement public massif n'est pas exceptionnel, on le retrouve dans d'autres grands pays européens mais, en France, il a la particularité d'être dénué de contreparties autres que le suivi des programmes scolaires édictés par l'Education nationale. Conséquence directe : en dépit de sa mission de service public, l'enseignement catholique s'est de facto spécialisé dans l'instruction des enfants les plus favorisés, et cet embourgeoisement ne cesse depuis vingt ans de s'aggraver.

C'est à cette dérive que le ministre entend s'attaquer. « Ni guerre scolaire ni laisser-faire », explique-t-il à ses interlocuteurs. Tout son travail depuis six mois consiste à amener le privé à s'engager sur des objectifs minimaux de mixité sociale (20 % de boursiers contre 9 % actuellement ?) et scolaire (un tiers d'élèves fragiles parmi ces boursiers ?), peut-être pas au niveau de chaque établissement mais au moins à l'échelon des académies. Ces objectifs ne seront pas contraignants – la liberté de

## UN BREVET... TRÈS PRIVÉ

### Répartition des 500 meilleurs collèges, classés selon...



(\*) Jusqu'à présent, seuls les taux de réussite au brevet des 6 950 collèges français étaient publiés par l'Education nationale. Depuis mercredi 29 mars, les parents peuvent également consulter sur le site du ministère la moyenne obtenue par les élèves, collège par collège, aux épreuves écrites et anonymisées (maths, français, histoire-géo, sciences). Et cela change complètement la donne ! Si le taux de réussite atteint des sommets (89 %), boosté qu'il est par la générosité des notes accordées au contrôle continu (qui compte pour 50 % dans le score final), les notes obtenues par les élèves en condition d'examen sont bien moins réjouissantes. Surtout elles présentent un différentiel très marqué entre établissements publics et privés. Que l'on considère la moyenne réellement obtenue (10 pour le public, 11,9 pour le privé) ou la différence (plus-value) entre cette moyenne et la moyenne attendue – au vu du profil social des élèves et de leur niveau scolaire initial, mesuré grâce aux évaluations nationales organisées en début de sixième. Là encore, le privé (+0,43 de plus-value) devance nettement le public (-0,10). Et cela se retrouve encore plus nettement, comme le soulignent nos diagrammes, quand on se penche sur les 500 collèges les plus performants.

recrutement du privé est garantie par la Constitution – mais fixeront le cap d'une « trajectoire de long terme ». Le gouvernement disposant de quelques moyens de pression pour motiver les plus récalcitrants : d'abord conditionner l'ouverture de nouvelles classes au respect d'un minimum de mixité ; ensuite moduler les contributions versées par l'Etat selon un système de bonus-malus en fonction du profil social des élèves recrutés. ➡➡



► Sur le papier, cette politique peut paraître audacieuse. A y regarder de plus près, c'est nettement plus ambigu. Un indice : l'accueil bienveillant, sinon enthousiaste que lui réserve l'enseignement catholique... Certes, les chrétiens de gauche n'ont pas (totalement) disparu. Le secrétaire général de l'Enseignement catholique, Philippe Delorme, que « l'Obs » a longuement interviewé, semble ainsi sincèrement préoccupé par le sujet. Au point de qualifier la faible représentation des familles défavorisées dans ses établissements de « *problème ecclésial majeur* ». Mais cette bonne volonté n'est peut-être pas dénuée d'arrière-pensées. Si le ministre envisage un système de bonus-malus, l'ampleur du malus imposé aux collèges réticents risque d'être très limité. « *Il est évident que nous n'irons pas en deçà des financements que nous devons aux établissements compte tenu de leurs effectifs et de la carte des formations* », nous a-t-on précisé au cabinet du ministre. Autrement dit, le gros du financement public atterrissant dans les caisses du privé – les heures d'enseignement et les salaires – sera sanctuarisé. A contrario, Pap Ndiaye a bien parlé devant les sénateurs de « *bonus* » pour les collèges socialement vertueux, reconnaissant même que la question de la restauration scolaire dans le privé « *posait problème* » et qu'il tenterait d'avancer

sur la question « *avec l'aide des collectivités* ».

**“LE PRIVÉ SERA TOUJOURS LIBRE DE CHOISIR SES ÉLÈVES. CELA LE REND PAR NATURE SÉGRÉGATIF.”**

—  
 BENOÎT TESTE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FSU

Pour Philippe Delorme, cette petite phrase a résonné comme un alléluia. Depuis des années, l'enseignement catholique affirme en effet que son manque d'ouverture sociale est lié avant tout au montant élevé des contributions demandées aux familles (200 euros par mois et par enfant en moyenne) et notamment aux frais périscolaires – transports, fournitures et surtout cantine – qui, contrairement au public, ne sont pas ou peu pris en charge par les collectivités. Et voilà qu'un ministre valide son analyse. Pour l'enseignement catholique se profile une merveilleuse aubaine. Si Pap Ndiaye tenait sa promesse et parvenait à réduire nettement le coût d'une scolarité dans le privé pour les plus démunis, la France se rapprocherait d'un système de libre choix scolaire comme il en existe chez plusieurs de nos voisins moins arrimés que nous au principe de laïcité. Dans des pays comme la Belgique ou les Pays-Bas, la politique de mixité scolaire ne consiste pas à réduire l'évitement des écoles publiques par les familles favorisées, mais à s'assurer via la gratuité que les classes moyennes et populaires peuvent inscrire leurs enfants où bon leur semble.

Cette vision très libérale, qui conduirait à un afflux massif vers le privé (entre 40 % et 45 % des parents souhaiteraient y scolariser leurs enfants selon les enquêtes) et induirait à terme une remise en cause de la répartition des moyens – 80 % pour le public, 20 % pour le privé – actée depuis des années, n'est évidemment pas

celle défendue par le camp laïque. « *Notre ligne a toujours été très claire : l'argent public doit aller au public. Quels que soient les objectifs affichés, le privé sera toujours libre de choisir ses élèves, cela le rend par nature ségrégatif* », alerte Benoît Teste, le secrétaire général de la FSU, majoritaire chez les enseignants du public. Pap Ndiaye s'en défend, assurant que son protocole visera autant la mixité sociale que la mixité scolaire au sein des écoles. Mais cela risque bien de rester un vœu pieux. « *Dès lors que l'inscription dans le privé est le fruit d'une démarche réfléchie, cela génère un biais. Y candidateront nécessairement les plus motivés parmi les défavorisés* », souligne Benoît Teste. Difficile de le contredire...

Outre les syndicats, plusieurs voix à gauche ont par ailleurs commencé à sonner l'alerte. Dans une tribune au quotidien « la Croix », le vice-président de la Seine-Saint-Denis à l'Education, Emmanuel Constant, affirme ainsi ne pas être particulièrement demandeur d'un deal avec le privé – « *un remède partiel et assez dérisoire* ». Il porte une proposition beaucoup plus décoiffante : intégrer le 93 à l'académie de Paris pour que les jeunes banlieusards aient accès aux collèges publics – souvent excellents mais de plus en plus dépeuplés – de l'hypercentre. Et répartir les moyens d'enseignement de manière plus juste entre tous les habitants du Grand Paris.

Même préoccupation chez Etienne Butzbach, qui à la tête du Réseau Mixités à l'école pour le Conseil national d'Etude du Système scolaire, le Cnesco, a accompagné une grande partie des expérimentations ces cinq dernières années. L'ancien adjoint de Jean-Pierre Chevènement puis maire de Belfort s'inquiète que « *le débat se focalise de manière excessive sur le privé* ». « *L'évitement chez de nombreux parents, dit-il, est d'abord lié à la dégradation du service public d'éducation. Or les principaux freins à sa remise sur pied ne sont pas traités : la formation professionnelle déficiente des enseignants, l'animation d'équipe avec des personnels de direction très peu formés au job. C'est ce qui est intéressant avec la mixité sociale : elle pose des problèmes que l'institution ne peut pas résoudre si elle n'est pas en capacité de reconnaître ses dysfonctionnements.* »

Pap Ndiaye entend-il ces craintes ? A-t-il conscience des possibles effets de bord de sa politique ? Le chantier immense de l'école publique et de ses défaillances ne se résoudra pas en un jour. Mais quel est le projet à long terme du ministre, et plus largement de la macronie ? Quel rôle y jouera l'enseignement privé ? Celui d'un aiguillon, d'une « *saine concurrence* », d'un contre-modèle managérial et pédagogique ? Jean-Michel Blanquer, ancien élève du très chic collège Stanislas, ne cachait pas son admiration pour sa maison mère : plus souple, plus autonome, plus ouverte aux parents, plus prompte au travail collectif et capable d'organiser au maximum le remplacement des heures non effectuées, sujet qui mine la vie des parents du public. Avec Pap Ndiaye, père de deux enfants scolarisés... dans le privé, rien n'est dit, mais la question est également posée.

Faut-il y voir une indication : ce mercredi 29 mars, à quelques jours de l'annonce du plan mixité, la rue de



*Le collège René-Cassin de Chanteloup-les-Vignes (Yvelines) a bénéficié du dispositif Les Cités éducatives pour réduire les inégalités.*



Grenelle a en tout cas pris l'initiative de publier la note moyenne des élèves, collège par collège, aux épreuves anonymisées du brevet. Ça n'est pas rien. Ces données étaient jalousement tenues au frigo par les services statistiques du ministère depuis plus de quarante ans. Qu'y découvre-t-on ? Que les notes sont basses, voire très basses, notamment dans les collèges populaires, où les élèves seraient collés dans leur grande majorité s'ils n'étaient pas sauvés par le contrôle continu. Que le privé est par ailleurs surreprésenté à 78,5 % parmi les 500 meilleurs collèges de France ; on s'en doutait, mais pas à ce point-là. Et, enfin, qu'en termes de capacité à faire progresser les élèves le privé surpasse largement le public. Ça, c'est un scoop ! Jusqu'à présent l'institution affirmait que les enfants à profil similaire réussissaient de manière identique dans un système comme dans l'autre. Il faut croire qu'on nous mentait. Ces informations désormais accessibles en deux clics ne vont pas manquer de passionner les parents curieux et anxieux que nous sommes. Et de bousculer les équipes des nombreux établissements publics mal notés. Si l'on voulait mettre « le mammouth » sous pression et le contraindre à se réformer vaille que vaille, on ne s'y prendrait pas autrement.

Procès d'intention ? Peut-être. Le ministère affirme que le timing de cette publication est purement fortuit et qu'il ne faut y voir aucune malice. Reste que, vue sous cet angle, la politique de mixité portée par Pap Ndiaye a l'intérêt de retrouver une forme de cohérence par rapport au projet macroniste. Car, sur le papier, le soutien de l'Elysée au grand dessein du ministre était tout sauf acquis. « Mélanger les gamins de riches et les gamins de pauvres, ce n'est pas l'ADN de Macron, s'étonne encore Francette Popineau, l'ancienne secrétaire nationale du SNUipp, organisation majoritaire

des professeurs des écoles. *L'ADN de Macron, c'est de donner un peu plus aux défavorisés avec des dispositifs comme les CP dédoublés, mais jamais au grand jamais, au détriment des intérêts de sa classe.* » Cruel ? La syndicaliste assume son antimacronisme, largement partagé dans le monde enseignant, mais, à son crédit, notre président « passionné d'éducation » n'a jamais associé les mots « ségrégation », « mixité » et « privé » en six ans. Il préfère broder dans ses discours sur la centralité de l'école publique comme « foyer de la nation française », « incarnation ultime de notre laïcité » en semblant ignorer que 20 % des enfants de ce pays – 40 % à Paris et dans nombre de grandes villes françaises – y échappent. Et que ces enfants extraits de ce « creuset commun » appartiennent pour 48 % – et 76 % à Paris ! – aux classes très favorisées. Ce qui, admettons-le, compromet passablement l'efficacité dudit creuset.

On peut s'étonner de cette omission alors que le président est lui-même un pur produit de l'enseignement catholique et de sa branche la plus élitiste – les collèges jésuites. Mais le problème est systémique aux élites politiques françaises. Qui, soit scolarisent leurs enfants dans le privé, soit considèrent – depuis la débâcle de la loi Savary en 1984 et son gros million de manifestants marchant à travers Paris pour la défense de l'« école libre » – qu'il est électoralement suicidaire de rouvrir ce dossier piégé. Même le Jean-Luc Mélenchon de 2022, porté par la perspective de la victoire, a dû renoncer à revenir sur la loi Debré, fondement du système scolaire français qui, depuis 1959, sanctuarise à la fois le financement public du privé et sa liberté complète de recrutement. Paris vaut bien une messe, décrétait notre souverain il y a quatre cent trente ans. Manifestement, c'est encore vrai aujourd'hui. ■

EMERIC FOHLEN

